

Informations de base	
DEA - Procédure d'acte délégué	2019/2955(DEA)
<p>Classification des véhicules, les obligations des utilisateurs du service européen de télépéage, les exigences applicables aux constituants d'interopérabilité et les critères minimaux d'éligibilité des organismes notifiés</p> <p>Complétant 2017/0128(COD)</p> <p>Sujet</p> <p>3.20.05 Transport routier de personnes et de marchandises</p> <p>3.20.11 Réseaux transeuropéens de transport</p> <p>3.30.03.06 Communications par satellite</p> <p>3.30.06 Technologies de l'information et de la communication, technologies numériques</p> <p>3.30.20 Réseaux transeuropéens de communication</p>	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur